

**DECISION N° 2021-107
PORTANT COMPOSITION DU DIRECTOIRE**

Le directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud ;

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6141-1, L. 6143-7-5 et D.6143-35-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté en date 11 août 2015 de la directrice du centre nationale de gestion, nommant Monsieur Didier HOTTE directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud, renouvelé dans ses fonctions par arrêté du 21 août 2021 ;
- Vu le règlement intérieur du directoire du groupe hospitalier Paul Guiraud ;
- Vu les décisions n°2015-82 en date du 13 octobre 2015, n°2017-42 en date du 1^{er} septembre 2017, n°2018-07 en date du 2 février 2018, n°2020-03 en date du 7 janvier 2020 et 2021-67 en date du 30 juin 2021 portant composition du directoire ;
- Vu les résultats de l'élection à la présidence de la Commission médicale d'établissement le 1^{er} décembre 2021 ;

- DECIDE -

Article 1

La composition du directoire est modifiée est la suivante :

Sont membres de droit :

- Monsieur Didier HOTTE, Directeur, Président du directoire ;
- Monsieur le Docteur David TOUITOU, Président de la commission médicale d'établissement, Vice-Président du directoire ;
- Madame Nadine MALAVERGNE, Présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

Sont membres nommés par Monsieur Didier HOTTE :

- Monsieur le Docteur Ivan GASMAN, Praticien hospitalier, chef du pôle UMD - USIP
- Monsieur le Docteur Jean-Louis LAVAUD, Praticien hospitalier, chef du pôle 94 G 10
- Madame le Docteur Ouardia OTMANI, Praticien hospitalier, chef du pôle Clamart
- Madame le Docteur Anne RAUZY, Praticien hospitalier, chef du pôle 94 G 13-17

Article 3

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejuif, 2 décembre 2021

Le directeur



Didier HOTTE